



Championnat Départemental Adulte de Double

Objet : Règlement Valable pour la saison 2019-2020

Article 1 :

- 1.1 BAD'06 organise le Championnat Départemental Adultes de Double le 08/12/2019 à Saint Laurent du Var.
- 1.2 Cette compétition s'adresse aux **Minimes, Cadets, Juniors, Séniors** et **Vétérans** : licenciés :
- dans un club des Alpes-Maritimes ou à Monaco ;
 - dont le classement le jour de la prise en compte du CPPH est au minimum P12
- Les joueurs inscrits doivent avoir leur licence en règle, au plus tard la veille du tirage au sort de la compétition.

Article 2 :

- 2.1 BAD'06 fait appel à un Juge Arbitre pour établir les tableaux, officier pendant la compétition et transmettre les résultats à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT – *pour homologation de la compétition*) dans un délai de 5 jours, accompagnés du rapport de juge arbitre signé. Le GEO de la compétition se doit de faire remonter les résultats sur POONA.
- 2.2 Le club accueillant la compétition se doit de respecter le cahier des charges imposé par le BAD'06.
- 2.3 Les éventuels frais annexes engendrés par la manifestation (location salle, ...) sont à la charge du club accueillant la compétition sauf exception validée préalablement par le Comité Directeur de BAD'06.
- 2.4 Les matchs sont joués avec des volants en plumes de classement standard (voir la liste officielle des volants classés FFBaD pour la saison concernée sur le site internet de la FFBaD) et ils sont à la charge des participants.
- 2.5 2 volants seront fournis par BAD06 pour chaque finale.



Article 3 :

- 3.1** Les inscriptions seront effectuées sur le site dédié (Badiste - *tant que le système d'inscription en ligne de la FFBAD n'est pas actif* - puis le Système d'Inscription en Ligne de la FFBAD dès son activation).
Le nombre d'inscrit pourra être limité selon le nombre de terrains disponibles et la disponibilité du gymnase.
- 3.2** Le montant de l'inscription est de **17 euros** par joueur à régler à BAD'06 après la compétition. Il est demandé un paiement unique par club.
Ce paiement devra être effectué au plus tard une semaine après réception de la facture émise par Bad'06, par virement bancaire prioritairement ; un courriel mentionnant la raison du paiement doit être obligatoirement envoyé à la « Commission Compétitions » et au « Trésorier de Bad06 ».
- 3.3** Les joueurs (ses) des clubs qui ne sont pas en règles avec le paiement des inscriptions aux compétitions précédentes (TDA / TDJ / ICD / stages ...) ne seront pas inscrits à ce Championnat.
De plus, une majoration de 10€ par semaine de retard sera demandée par le BAD'06 (toute semaine commencée étant due).
- 3.4** Les récompenses sont à la charge de BAD06.

Article 4 :

- 4.1** Les dates particulières sont :
Date de Clôture des inscriptions : **le mercredi 27 novembre 2019**
Date de Prise en compte du CPPH : **le jeudi 28 novembre 2019**
Date de confection des tableaux : **le samedi 30 novembre 2019**
- 4.2** S'il est nécessaire de limiter le nombre de joueurs admis à participer, les joueurs désignés ci-dessous seront enlevés des tableaux, dans l'ordre suivant :
- 1°) les joueurs de la catégorie « minime », puis de la catégorie « cadet »
 - 2°) si les joueurs sont encore trop nombreux, les joueurs inscrits les premiers sur le site dédié seront prioritaires.
- 4.3** Les tableaux seront effectués par Série (N / R / D / P) ou Classement (N1 / N2 / N3 P10 / P11 / P12) selon le nombre d'inscrits.
- 4.4** Chaque paire sera inscrite dans le Tableau correspondant au CPPH du joueur (se) le mieux classé(e) de la paire le jour de la prise en compte du CPPH.



- 4.5 Hormis pour les tableaux composés d'une poule unique, la compétition se déroulera en deux phases.
- la 1^{ère} en poule,
 - la seconde en Elimination Directe avec les deux premiers de chaque poule de la 1^{ère} phase,
 - Si les contraintes horaires le permettent, un match pour la 3^{ème} place sera organisé.
- 4.6 Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH à la date de prise en compte du CPPH.
- 4.7 Le logiciel Badplus sera utilisé pour la confection des tableaux et la gestion de la compétition.

Article 5 :

- 5.1 Chaque mineur inscrit sur le Championnat doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
- Le modèle préconisé par BAD'06 est présenté en Annexe.
- 5.2 Du point de vue sportif, les forfaits et retards seront traités en accord avec la réglementation fédérale en vigueur. Du point de vue financier, les forfaits constatés ou annoncés le jour de la compétition ainsi que les forfaits mentionnés « A Justifier » dans le rapport du JA ne seront pas remboursés.
- 5.3 Lors du Championnat Départemental, BAD06 appliquera sur le plan sportif la procédure de gestion des forfaits édictée par la FFBAD.

Article 6 :

- 6.1 BAD' 06 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.
- 6.2 L'inscription d'un joueur suppose l'acceptation totale du présent règlement par celui-ci et par son club.



Annexe 1 : **Cahier des Charges des Juges Arbitres** **Pour l'encadrement d'un CDA Saison 2019 / 2020**

Avant la compétition :

Etablir les tableaux et l'échéancier en respectant le règlement : articles 4 et 5.

Communiquer toute modification d'inscription reçue directement à la « Commission Compétitions ».

Le jour de la compétition :

Remplir la fiche d'information envoyée en cas de labellisation EcoBad afin de permettre de calculer la réversion pour les clubs accueillant la compétition.

Après la compétition :

Le JA remonte son Rapport et le Fichier BAD+ à la CLOT, et à la Commission Adulte de BAD06.

Le GEO remonte les résultats dans POONA.



Annexe 2 :
Encadrement des mineurs
aux « Compétitions Adultes » organisées par BAD'06

Je soussigné M/Mme

.....

Président(e) du (Nom du club en toutes lettres)

.....

atteste sur l'honneur que le Club possède l'autorisation parentale des parents (tuteurs) de chaque mineur participant à une Compétition Adultes organisée par BAD'06 (Comité Départemental de Badminton des Alpes-Maritimes) durant la saison 2019/20 et que l'adulte représentant le (Abréviation du Club)restera dans le gymnase durant l'intégralité des matchs des jeunes concernés.

☞ Pour les Interclubs Départementaux (ICD), l'adulte représentant le Club sera le Capitaine de l'Equipe.

☞ Pour les TDA (TDA) et le Championnat Départemental Adulte, le nom de l'adulte représentant le Club sera mentionné lors de l'inscription sur le site badiste.fr.

En cas d'absence de cette personne, j'ai conscience que le Juge Arbitre de la compétition peut refuser la participation des mineurs du club.

Fait à Le Signature du (de la) Président(e)